



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 24 novembre 2011

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET jusqu'à 21h00, puis sous la Présidence de M. Gabriel BAULIEU.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 2.2, 7.1

La séance est ouverte à 17h10 et levée à 22h10

Etaient présents : Jean-Louis FOUSSERET (jusqu'au rapport 2.2), Gabriel BAULIEU, Jean-Claude ROY, Nicolas GUILLEMET, Jean-Yves PRALON, Robert STEPOURJINE, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Jean-Pierre TAILLARD, Raymond REYLE (à partir du rapport 1.2.1 et jusqu'au rapport 2.2), Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 2.2), Annie MENETRIER (jusqu'au rapport 2.2), Marcel FELT, Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.2.1), Daniel HUOT, Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.2.1 et jusqu'au rapport 2.2), Claude PREIONI, Jean-Paul DILLSCHNEIDER, Roland DEMESMAY, Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 2.2), Pierre CONTOZ, Alain BLESSEMAILLE, Eric ALAUZET, Patrick RACINE (à partir du rapport 1.2.1)

Etaient absents : Nicolas BODIN, Emmanuel DUMONT, Yves GUYEN, François LOPEZ, Jean-Pierre MARTIN, Bernard MOYSE, Serge RUTKOWSKI

Secrétaire de séance : Pierre CONTOZ

Procurations de vote :

Mandants : E. DUMONT (jusqu'au rapport 2.2), Y. GUYEN, JP. MARTIN

Mandataires : D. POISSENOT (jusqu'au rapport 2.2), JC. ROY, M. FELT

Agréments PLS - Programmation 2011 de Droit commun

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, Politique de la Ville

| Inscription budgétaire | |
|--|---|
| BP 2011 et PPIF 2011-2015 AP/CP « Subventions PLH » | Montant de l'AP : 5 250 100 € Montant du CP 2011 : 1 111 432 € |

Résumé :

Dans le cadre de la convention de délégation de compétence des aides à la pierre de l'Etat, il revient au Conseil de Communauté de se positionner sur la programmation de droit commun en matière de logements locatifs publics, de répartir les droits à engagement et d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions d'agrément correspondantes.

Il est proposé l'agrément de 68 logements de type PLS (Prêts Locatifs Sociaux) situés à Besançon et un avis défavorable pour une opération de 19 logements situés à Besançon.

I. Contexte et objectifs pour 2011

Une nouvelle convention de délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre de l'Etat entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et l'Etat a été signée le 21 septembre 2010. Cette convention d'une durée de 6 ans, sur la période 2010-2015, prolonge la convention de délégation conclue entre l'Etat et le Grand Besançon en 2006, en application de la loi n°2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004.

A ce titre, l'Etat délègue au Grand Besançon le pouvoir de décision en matière d'attribution des aides à la pierre dans le cadre du Droit Commun (hors décisions de subvention dans le cadre des conventions signées avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine). La décision vaut agrément pour la réalisation des travaux concernés et permet aux bailleurs de contracter notamment des Prêts Locatifs Sociaux (PLS). Le Grand Besançon procède également à la notification de ces décisions aux bénéficiaires.

La répartition des agréments PLS par territoire a été effectuée suite à un appel à projets réalisé au niveau régional au mois de mai 2011, à savoir l'affectation de 131 agréments pour le Grand Besançon (dont 95 agréments PLS pour des structures collectives).

II. Décision d'agréments

Il est proposé l'agrément de 68 logements de type PLS répartis en 6 opérations situées à Besançon et Miserey-Salines (37 agréments sollicités par des promoteurs immobiliers pour 4 opérations, un agrément sollicité par un couple de particuliers et 30 agréments sollicités pour créer un établissement d'accueil pour personnes handicapées). L'ensemble de ces logements atteindra un niveau **Bâtiment Basse Consommation (BBC)**.

III. Proposition d'avis défavorable

La société SEGER sollicite l'octroi de 19 agréments pour son opération de promotion immobilière de 43 logements « Villa Campagnola », située rue Larinet à Besançon. La cible énergétique de construction affichée étant la norme Très Haute Performance Energétique, il est proposé, au regard des opérations soutenues cette année qui relèvent toutes de la norme Bâtiment Basse Consommation, d'émettre un avis défavorable à cette demande d'agrément.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les 6 dossiers de demande d'agrément PLS présentés,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions, d'agrément correspondantes, pour 68 logements du type PLS.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le - 2 DEC. 2011

PROGRAMMATION LOGEMENTS PLS 2011

| DEMANDEUR | COMMUNE | LOCALISATION | NOMBRE D'AGREMENT | NORME |
|---------------------------------|-----------------|--------------------------|-------------------|-------|
| CARRE DE L'HABITAT | BESANCON | Quartier des Montboucons | 8 | BBC |
| BLK IMMOBILIER | BESANCON | Quartier des Montboucons | 12 | BBC |
| EDIFIPIERRE | BESANCON | Quartier des Tilleroyes | 15 | BBC |
| M. et Mme MEDINA | BESANCON | Quartier des Tilleroyes | 1 | BBC |
| ADEV Sarl | MISEREY-SALINES | Rue des acacias | 2 | BBC |
| AXENTIA | BESANCON | Route d'Avanne | 30 | BBC |
| PROGRAMMATION DEFINITIVE | | | 68 | |